

Leudelange, le 20 janvier 2026
N.réf. 26/0025/JG

AVIS DE PUBLICATION

Administration communale de Leudelange

Autorisation EAU-AUT-25-0927

Affichage final

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'autorisation EAU-AUT-17-0596 concernant la gestion des eaux dans le cadre de 52 forages géothermiques – Projet Wäschbuer, Place du Lavoir – à L-3358 Leudelange est ouverte à l'inspection du public du 21 janvier 2026 au 2 mars 2026 inclus au bureau de la population en la mairie de la Commune de Leudelange.

Conformément à l'article 25 de la loi susmentionnée un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI-DEMOLING
Jean-Pierre ROEMEN

